



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-06006

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2023

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2023-06-05-00002 - Arrêté 1 composition Appel 1er degré (2 pages)	Page 3
37-2023-06-05-00003 - Arrêté 2 composition Appel 1er degré (2 pages)	Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-06-05-00002

Arrêté 1 composition Appel 1er degré

Division des élèves

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
- VU** le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
- VU** le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
- VU** l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La présidente : Madame Florence IMOKRANE,
Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique pour le premier degré, représentante
du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-Yves CHARTIER
Directeur de l'école primaire Raspail à Tours

Monsieur Vincent MARTINEZ
Directeur de l'école maternelle Paul Bert à Tours

Madame Isabelle MIGNY
Enseignante de l'école élémentaire Anatole France
à Saint-Cyr-sur-Loire

Madame Véronique DECOUARD
Enseignante de l'école élémentaire Giraudoux à
Tours

Madame Odile RAVEL
Psychologue de l'Education nationale, école
élémentaire Sablons Sémard
à Saint-Pierre-des-Corps

Madame Camille BOUCHET
Principale adjointe collège Ronsard à Tours

Madame Julie MARTINAGE
Enseignante certifiée en Histoire, collège Lamartine
à Tours

MEMBRES SUPPLÉANTS :

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Niouma CAMARA, FCPE
Monsieur Gwenaël GIBOIRE, FCPE
Madame Cécile JOUBERT, FCPE

MEMBRES SUPPLÉANTS :

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 6 juin 2023.

Article 4 :

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 5 juin 2023
Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire,



Christian MENDIVÉ

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-06-05-00003

Arrêté 2 composition Appel 1er degré

Division des élèves

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
- VU** le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
- VU** le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
- VU** l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La présidente : Madame Catherine LARGE
Inspectrice de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Loches, représentante du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire

Madame Hélène COSSONEAU
Directrice de l'école élémentaire André Gide à Tours

Monsieur Imal WESSAL
Directeur de l'école élémentaire Rotière à
Joué-lès-Tours

Madame Gaëlle BARANGER, enseignante de
l'école élémentaire Vallée Violette à Joué-lès-Tours

Madame Christelle OLIVIERI, enseignante de l'école
primaire Pérochon à Tours

Madame Mathilde RAIMOND
Psychologue de l'éducation nationale, école primaire
Henri Adam à Saint-Avertin

Monsieur François LECUYER
Principal adjoint collègue Anatole France à Tours

Monsieur Jean-Christian CALME
Enseignant certifié en SVT, collègue Commynes à
Tours

MEMBRES SUPPLÉANTS :

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Béatrice BRAUD, FCPE
Madame Christelle BINEAU, FCPE
Madame Aline GAUDRON, FCPE

MEMBRES SUPPLÉANTS :

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 6 juin 2023.

Article 4 :

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 5 juin 2023
Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire,



Christian MENDIVÉ